

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - CA BASSIN
DE BOURG-EN-BRESSE (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20007175100057

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE BOURG EN BRESSE MUNICIPALE

M. 14

**Budget primitif
voté par nature**

BUDGET : GESTION DES DECHETS - TEOM (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	23
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	27
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	31
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	32
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	34
B1.6 - Etat des engagements reçus	35
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	36
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	37
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	40

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	CA BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE GESTION DES DECHETS - TEOM	BP 2021
-------------------	--	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0.00	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.00	
5	Encours de dette/population	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.00	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.00	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	19 167 202,00	19 167 202,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	19 167 202,00	19 167 202,00
--	----------------------	----------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 261 227,00	2 215 971,07

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	954 744,07	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 215 971,07	2 215 971,07
---	---------------------	---------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	21 383 173,07	21 383 173,07
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	12 870 290,00	0,00	13 558 722,00	13 558 722,00	13 558 722,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 621 360,00	0,00	2 611 281,00	2 611 281,00	2 611 281,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 854 810,00	0,00	2 039 429,00	2 039 429,00	2 039 429,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		17 346 460,00	0,00	18 209 432,00	18 209 432,00	18 209 432,00
66	Charges financières	16 200,00	0,00	9 100,00	9 100,00	9 100,00
67	Charges exceptionnelles	35 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		17 397 660,00	0,00	18 240 532,00	18 240 532,00	18 240 532,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	25 737,26		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 006 000,00		926 670,00	926 670,00	926 670,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 031 737,26		926 670,00	926 670,00	926 670,00
TOTAL		18 429 397,26	0,00	19 167 202,00	19 167 202,00	19 167 202,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	19 167 202,00
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	10 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	3 075 500,00	0,00	2 834 000,00	2 834 000,00	2 834 000,00
73	Impôts et taxes	13 790 000,00	0,00	15 521 000,00	15 521 000,00	15 521 000,00
74	Dotations et participations	23 500,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
75	Autres produits de gestion courante	110 000,00	0,00	606 755,00	606 755,00	606 755,00
Total des recettes de gestion courante		17 009 000,00	0,00	18 979 755,00	18 979 755,00	18 979 755,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	220,00	220,00	220,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		17 009 000,00	0,00	18 979 975,00	18 979 975,00	18 979 975,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	190 223,00		187 227,00	187 227,00	187 227,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		190 223,00		187 227,00	187 227,00	187 227,00
TOTAL		17 199 223,00	0,00	19 167 202,00	19 167 202,00	19 167 202,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	19 167 202,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	739 443,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	44 888,00	6 338,40	2 500,00	2 500,00	8 838,40
204	Subventions d'équipement versées	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 699 733,88	805 894,73	469 600,00	469 600,00	1 275 494,73
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 349 466,58	142 510,94	575 900,00	575 900,00	718 410,94
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	3 114 088,46	954 744,07	1 048 000,00	1 048 000,00	2 002 744,07
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	24 600,00	0,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	24 600,00	0,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 138 688,46	954 744,07	1 074 000,00	1 074 000,00	2 028 744,07
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	190 223,00		187 227,00	187 227,00	187 227,00
041	Opérations patrimoniales (4)	2 227,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	192 450,00		187 227,00	187 227,00	187 227,00
	TOTAL	3 331 138,46	954 744,07	1 261 227,00	1 261 227,00	2 215 971,07

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 215 971,07
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	294 269,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	715 049,75	0,00	989 301,07	989 301,07	989 301,07
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 009 318,75	0,00	989 301,07	989 301,07	989 301,07
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	326 500,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	327 500,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 336 818,75	0,00	1 289 301,07	1 289 301,07	1 289 301,07
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	25 737,26		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 006 000,00		926 670,00	926 670,00	926 670,00
041	Opérations patrimoniales (4)	2 227,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 033 964,26		926 670,00	926 670,00	926 670,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	2 370 783,01	0,00	2 215 971,07	2 215 971,07	2 215 971,07

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 215 971,07
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	739 443,00
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	13 558 722,00		13 558 722,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 611 281,00		2 611 281,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 039 429,00		2 039 429,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	9 100,00	0,00	9 100,00
67	Charges exceptionnelles	22 000,00	0,00	22 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	926 670,00	926 670,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		18 240 532,00	926 670,00	19 167 202,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	19 167 202,00
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	30 004,00	30 004,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	26 000,00	0,00	26 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		157 223,00	157 223,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	8 838,40	0,00	8 838,40
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 275 494,73	0,00	1 275 494,73
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	718 410,94	0,00	718 410,94
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		2 028 744,07	187 227,00	2 215 971,07

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 215 971,07
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	15 000,00		15 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 834 000,00		2 834 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	15 521 000,00		15 521 000,00
74	Dotations et participations	3 000,00		3 000,00
75	Autres produits de gestion courante	606 755,00	0,00	606 755,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	220,00	187 227,00	187 447,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		18 979 975,00	187 227,00	19 167 202,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	19 167 202,00
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	300 000,00	0,00	300 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	989 301,07	0,00	989 301,07
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		926 670,00	926 670,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		1 289 301,07	926 670,00	2 215 971,07

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 215 971,07
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	12 870 290,00	13 558 722,00	13 558 722,00
60611	Eau et assainissement	8 500,00	5 500,00	5 500,00
60612	Energie - Electricité	15 750,00	14 800,00	14 800,00
60613	Chauffage urbain	4 500,00	3 500,00	3 500,00
60622	Carburants	209 000,00	209 300,00	209 300,00
60623	Alimentation	7 000,00	6 000,00	6 000,00
60631	Fournitures d'entretien	6 000,00	9 000,00	9 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	55 900,00	62 300,00	62 300,00
60636	Vêtements de travail	48 500,00	25 500,00	25 500,00
6064	Fournitures administratives	2 300,00	2 400,00	2 400,00
6068	Autres matières et fournitures	62 600,00	72 600,00	72 600,00
611	Contrats de prestations de services	5 103 200,00	5 375 150,00	5 375 150,00
6132	Locations immobilières	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6135	Locations mobilières	21 500,00	28 500,00	28 500,00
614	Charges locatives et de copropriété	65,00	65,00	65,00
61521	Entretien terrains	16 000,00	16 000,00	16 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	25 000,00	31 000,00	31 000,00
61551	Entretien matériel roulant	222 700,00	281 200,00	281 200,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	51 600,00	33 260,00	33 260,00
6156	Maintenance	50 540,00	50 400,00	50 400,00
6161	Multirisques	25 240,00	25 625,00	25 625,00
617	Etudes et recherches	89 000,00	71 000,00	71 000,00
6182	Documentation générale et technique	250,00	250,00	250,00
6184	Versements à des organismes de formation	24 000,00	24 000,00	24 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	500,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	22 850,00	19 000,00	19 000,00
6228	Divers	5 986 660,00	6 495 835,00	6 495 835,00
6231	Annonces et insertions	12 100,00	16 700,00	16 700,00
6236	Catalogues et imprimés	17 000,00	17 000,00	17 000,00
6238	Divers	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6241	Transports de biens	250 000,00	235 000,00	235 000,00
6251	Voyages et déplacements	6 500,00	5 300,00	5 300,00
6256	Missions	200,00	200,00	200,00
6261	Frais d'affranchissement	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 400,00	1 400,00	1 400,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	1 500,00	2 300,00	2 300,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	22 000,00	22 000,00	22 000,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	466 511,00	364 487,00	364 487,00
6288	Autres services extérieurs	3 500,00	3 500,00	3 500,00
63512	Taxes foncières	300,00	150,00	150,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	5 124,00	5 500,00	5 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 621 360,00	2 611 281,00	2 611 281,00
6218	Autre personnel extérieur	45 000,00	45 000,00	45 000,00
6331	Versement mobilité	0,00	11 000,00	11 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	7 000,00	7 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	13 000,00	13 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	4 200,00	4 200,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 410 000,00	1 317 081,00	1 317 081,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	31 000,00	31 000,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	244 000,00	244 000,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	146 000,00	146 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	230 000,00	230 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	405 000,00	405 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	6 000,00	6 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	55 000,00	55 000,00	55 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	9 000,00	9 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	6 360,00	5 000,00	5 000,00
6488	Autres charges	105 000,00	83 000,00	83 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 854 810,00	2 039 429,00	2 039 429,00
65548	Autres contributions	1 824 000,00	2 011 000,00	2 011 000,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	14 800,00	13 419,00	13 419,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	16 000,00	15 000,00	15 000,00
65888	Autres	10,00	10,00	10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)		17 346 460,00	18 209 432,00	18 209 432,00
= (011 + 012 + 014 + 65 + 656)				

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	Charges financières (b)	16 200,00	9 100,00	9 100,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	11 000,00	10 000,00	10 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	5 200,00	-900,00	-900,00
67	Charges exceptionnelles (c)	35 000,00	22 000,00	22 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	35 000,00	22 000,00	22 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		17 397 660,00	18 240 532,00	18 240 532,00
023	Virement à la section d'investissement	25 737,26	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	1 006 000,00	926 670,00	926 670,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	1 006 000,00	926 670,00	926 670,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 031 737,26	926 670,00	926 670,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 031 737,26	926 670,00	926 670,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		18 429 397,26	19 167 202,00	19 167 202,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	19 167 202,00
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-900,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	10 000,00	15 000,00	15 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	10 000,00	15 000,00	15 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	3 075 500,00	2 834 000,00	2 834 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	4 500,00	5 500,00	5 500,00
70611	Redevances enlèvement ordures ménagères	2 500,00	0,00	0,00
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	375 000,00	375 000,00	375 000,00
70613	Redevance enlèvement déchets industriels	20 000,00	20 000,00	20 000,00
70688	Autres prestations de services	4 500,00	4 500,00	4 500,00
7078	Autres marchandises	885 000,00	699 000,00	699 000,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	25 000,00	20 000,00	20 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	1 759 000,00	1 710 000,00	1 710 000,00
73	Impôts et taxes	13 790 000,00	15 521 000,00	15 521 000,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	13 790 000,00	15 521 000,00	15 521 000,00
74	Dotations et participations	23 500,00	3 000,00	3 000,00
744	FCTVA	3 500,00	3 000,00	3 000,00
74758	Participat° Autres groupements	20 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	110 000,00	606 755,00	606 755,00
7552	Prise en charge déficit BA administratif	0,00	507 755,00	507 755,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	110 000,00	99 000,00	99 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		17 009 000,00	18 979 755,00	18 979 755,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	220,00	220,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	220,00	220,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		17 009 000,00	18 979 975,00	18 979 975,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	190 223,00	187 227,00	187 227,00
7768	Neutral. amort. subv. équip. versées	157 223,00	157 223,00	157 223,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	33 000,00	30 004,00	30 004,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		190 223,00	187 227,00	187 227,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		17 199 223,00	19 167 202,00	19 167 202,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	19 167 202,00
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	44 888,00	2 500,00	2 500,00
2031	Frais d'études	30 888,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	4 000,00	2 500,00	2 500,00
2051	Concessions, droits similaires	10 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	20 000,00	0,00	0,00
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	20 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 699 733,88	469 600,00	469 600,00
2111	Terrains nus	120 000,00	5 000,00	5 000,00
2135	Installations générales, agencements	93 677,39	20 000,00	20 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	816 846,19	409 800,00	409 800,00
2182	Matériel de transport	531 210,30	25 000,00	25 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	130 000,00	7 800,00	7 800,00
2184	Mobilier	500,00	500,00	500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	7 500,00	1 500,00	1 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 349 466,58	575 900,00	575 900,00
2313	Constructions	182 375,06	265 500,00	265 500,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	920 000,00	160 400,00	160 400,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	247 091,52	150 000,00	150 000,00
Total des dépenses d'équipement		3 114 088,46	1 048 000,00	1 048 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	24 600,00	26 000,00	26 000,00
1641	Emprunts en euros	24 600,00	26 000,00	26 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		24 600,00	26 000,00	26 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		3 138 688,46	1 074 000,00	1 074 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	190 223,00	187 227,00	187 227,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	190 223,00	187 227,00	187 227,00
13911	Etat et établissements nationaux	0,00	11 567,00	11 567,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	0,00	2 473,00	2 473,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	33 000,00	6 519,00	6 519,00
139141	Sub. transf cpte résult. Communes du GFP	0,00	2 200,00	2 200,00
13916	Sub. transf cpte résult. Autres EPL	0,00	200,00	200,00
13918	Autres subventions d'équipement	0,00	7 045,00	7 045,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées	157 223,00	157 223,00	157 223,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	2 227,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	228,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 999,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		192 450,00	187 227,00	187 227,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		3 331 138,46	1 261 227,00	1 261 227,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	954 744,07
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 215 971,07
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

- (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	294 269,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	214 269,00	0,00	0,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	80 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	715 049,75	989 301,07	989 301,07
1641	Emprunts en euros	715 049,75	989 301,07	989 301,07
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 009 318,75	989 301,07	989 301,07
10	Dotations, fonds divers et réserves	326 500,00	300 000,00	300 000,00
10222	FCTVA	326 500,00	300 000,00	300 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 000,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		327 500,00	300 000,00	300 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 336 818,75	1 289 301,07	1 289 301,07
021	Virement de la sect° de fonctionnement	25 737,26	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	1 006 000,00	926 670,00	926 670,00
28031	Frais d'études	0,00	16 567,00	16 567,00
28033	Frais d'insertion	0,00	252,00	252,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	57,00	57,00
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	0,00	1 000,00	1 000,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	0,00	1 800,00	1 800,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	0,00	157 223,00	157 223,00
28128	Autres aménagements de terrains	0,00	55 952,00	55 952,00
281318	Autres bâtiments publics	0,00	16 092,00	16 092,00
28132	Immeubles de rapport	0,00	3 696,00	3 696,00
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	39 395,00	39 395,00
28138	Autres constructions	0,00	58 745,00	58 745,00
28145	Construct° sol autrui - Installat° généré.	0,00	1 195,00	1 195,00
28152	Installations de voirie	0,00	588,00	588,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	576,00	576,00
281571	Matériel roulant	0,00	147,00	147,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	202 678,00	202 678,00
28182	Matériel de transport	1 006 000,00	297 828,00	297 828,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	844,00	844,00
28184	Mobilier	0,00	1 870,00	1 870,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	70 165,00	70 165,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 031 737,26	926 670,00	926 670,00
041	Opérations patrimoniales (9)	2 227,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	1 999,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	228,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 033 964,26	926 670,00	926 670,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 370 783,01	2 215 971,07	2 215 971,07

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				2 215 971,07

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					334 380,72									
1641 Emprunts en euros (total)					334 380,72									
BDSRMON217532EUR-TEOM	DEXIA CL	16/01/2004	01/01/2020	01/02/2020	120 087,79	F	Taux fixe à 4.96 %	4,960	4,960	EUR	A	P	O	A-1
BDSRMON218898EUR-TEOM	DEXIA CL	05/03/2004	01/02/2020	01/02/2020	14 292,93	F	Taux fixe à 4.96 %	4,960	4,960	EUR	A	P	O	A-1
CCCC00001495156	CREDIT AGRICOLE	26/03/2014	03/07/2014	15/01/2015	200 000,00	F	Taux fixe à 3.05 %	3,050	3,050	EUR	A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

CA BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE - GESTION DES DECHETS - TEOM - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					334 380,72									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		251 116,88					25 486,43	9 992,58	0,00	8 355,68
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		251 116,88					25 486,43	9 992,58	0,00	8 355,68
BDSRMON217532EUR-TEOM	N	0,00	A-1	109 179,05	7,08	F	Taux fixe à 4.96 %	4,960	11 449,81	5 415,28	0,00	4 429,96
BDSRMON218898EUR-TEOM	N	0,00	A-1	12 994,55	7,08	F	Taux fixe à 4.96 %	4,960	1 362,78	644,53	0,00	527,26
CCCC00001495156	N	0,00	A-1	128 943,28	8,04	F	Taux fixe à 3.05 %	3,050	12 673,84	3 932,77	0,00	3 398,46
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

CA BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE - GESTION DES DECHETS - TEOM - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		251 116,88					25 486,43	9 992,58	0,00	8 355,68

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	3	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	251 116,88	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €	27/07/2020

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Délibération du
L	Biens de valeur unitaire inférieure ou égale à 500 € compris biens d'occasion	1	27/07/2020
L	Travaux, agencement, aménagements d'une valeur inférieure à 10 000 €	10	27/07/2020
L	Biens d'occasion : 50 % de la durée d'amort du bien à l'état neuf (nbre entier, arrondi inférieur)	0	27/07/2020
L	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	10	27/07/2020
L	Frais d'études, recherche et développpt, insertion, suivis de réalisation : selon rattachement	0	27/07/2020
L	Frais d'études, de recherche et de développpt et d'insertion non suivis de réalisation	5	27/07/2020
L	Subventions d'équipement sur biens mobiliers, matériel, études	5	27/07/2020
L	Subventions d'équipement sur bâtiments et installations	15	27/07/2020
L	Subventions d'équipement sur infrastructures d'intérêt national	30	27/07/2020
L	Logiciels bureautique	5	27/07/2020
L	Application informatique	5	27/07/2020
L	Droit d'usage annuel (SaaS)	1	27/07/2020
L	Pelouse hybride, gazon synthétique stades	10	27/07/2020
L	Aménagements paysagés stades et Ainterexpo	15	27/07/2020
L	Aménagements terrains base de plein air	20	27/07/2020
L	Aménagements terrain stade de rugby de Montrevel	20	27/07/2020
L	Clôture	15	27/07/2020
L	Pistes diverses (karting, aéromodélisme), parking	15	27/07/2020
L	Aménagements terrains de sport divers et autres	20	27/07/2020
L	Crématorium	40	27/07/2020
L	Parc des expositions et des congrés Ainterexpo, Ekinox	40	27/07/2020
L	Centres de loisirs ex CC Val Revermont	25	27/07/2020
L	Bâtiment d'accueil petite enfance	20	27/07/2020
L	Bâtiments sociaux et médicaux	20	27/07/2020
L	Bar restaurant base de plein air, gîtes	30	27/07/2020
L	Accueil réception, maison des sports base de plein air	20	27/07/2020
L	Blocs sanitaires base de plein air et aires d'accueil gens du voyage	15	27/07/2020
L	Piscine Plaine Tonique	30	27/07/2020
L	Bâtiments centre culturel, gymnase, gendarmerie de l'ex CC de Montrevel	30	27/07/2020
L	Ateliers et bureaux services techniques Montrevel-en-Bresse	20	27/07/2020
L	Constructions des stades Verchère et Péronnas	30	27/07/2020
L	Constructions du stade de rugby de Montrevel-en-Bresse	20	27/07/2020
L	Immeubles loués (immeuble de rapport)	20	27/07/2020
L	Bâtiments préfabriqués, HLL, remises, abris, bâtiments légers	10	27/07/2020
L	Installations déchèteries (quais, voie d'accès, locaux, ...)	30	27/07/2020
L	Réseaux câblés, d'électrification	10	27/07/2020
L	Installation de voirie (éclairage, marquage au sol, signalétique, barrières ...)	15	27/07/2020
L	Equipements eaux pluviales (pompes, automatismes...)	15	27/07/2020
L	Réseaux divers stade et Ainterexpo	30	27/07/2020

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Eclairage extérieur	20	27/07/2020
L	Rideaux, pendrillons et frises de scène	15	27/07/2020
L	Scène modulaire, jupes et barrières	20	27/07/2020
L	Plancher Basket, racks de stockage et panneaux amovibles	20	27/07/2020
L	Projecteurs motorisés et pupitre de commande	10	27/07/2020
L	Voirie Ainterexpo	30	27/07/2020
L	Benne, compacteur, pont bascule déchèterie, chargeur OM	10	27/07/2020
L	Aménagements, conteneur et fosse PAE, PAV	10	27/07/2020
L	Bac pour collecte des déchets	5	27/07/2020
L	Panneaux photovoltaïques	15	27/07/2020
L	Matériel d'entretien (laveuse, balayeuse...)	10	27/07/2020
L	Matériel de travaux de voirie, d'espaces verts (cylindre, tractopelle, pelle hydraulique...)	10	27/07/2020
L	Matériel d'entretien des espaces verts (tracteur, broyeur, tondeuse autotractée,...)	10	27/07/2020
L	Petit matériel entretien espaces verts (débrouss,taille haie,tondeuse tractée,souffleur, ...)	5	27/07/2020
L	Matériel d'incendie (extincteurs...)	5	27/07/2020
L	Alarmes, vidéosurveillance, vidéophone, radars pédagogiques, compteurs de passage	5	27/07/2020
L	Ascenseur, plate-forme élévatrice	20	27/07/2020
L	Nacelle	10	27/07/2020
L	Installation traitement d'eau, toboggan, casiers cabines, enseignes	15	27/07/2020
L	Sauna, hammam, pentagliss (aménagement)	10	27/07/2020
L	Contrôle accès, équipements de bassins	10	27/07/2020
L	Pompe forage Aquatonic	10	27/07/2020
L	Equipements sportifs, de loisirs et nautiques	10	27/07/2020
L	Ponton	10	27/07/2020
L	Tipis, tente berbère	5	27/07/2020
L	Petit équipement et outillage d'atelier (manuel, électronique, électrique)	5	27/07/2020
L	Vélo	5	27/07/2020
L	Véhicule léger et utilitaire, remorque	5	27/07/2020
L	Véhicule industriel	9	27/07/2020
L	Equipement additionnel de véhicule industriel (benne, grue...)	9	27/07/2020
L	Matériel de climatisation, chauffage	15	27/07/2020
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	5	27/07/2020
L	Matériel informatique	5	27/07/2020
L	Matériel de téléphonie, pointeuse	5	27/07/2020
L	Matériel audio-vidéo, sono	5	27/07/2020
L	Matériel de cardio-training, vélo aquatique	5	27/07/2020
L	Petit matériel pédagogique, aquatique, sportif, de loisirs	5	27/07/2020
L	Voiles, VTT, parachute ascensionnel	5	27/07/2020
L	Canoë, kayak, catamaran, pédalo, bateau ski nautique, paddle,	7	27/07/2020
L	Moteur, coque, remorque	7	27/07/2020
L	Chariot de rangement	5	27/07/2020
L	Electro-ménager, climatiseur, ventilateur	5	27/07/2020
L	Matériel culinaire, vaisselle, petit équipement de restauration	5	27/07/2020
L	Défibrillateur, matériel médical	5	27/07/2020
L	Instrument de musique électronique	5	27/07/2020
L	Piano droit et à queue, clavecin, autres instruments	10	27/07/2020
L	Piano de concert, orgue	20	27/07/2020
L	Mobilier	10	27/07/2020
L	Mobilier urbain	10	27/07/2020
L	Mobilier de jardin, d'accueil du public, mobilier en résine, matériel de plein air	5	27/07/2020
L	Literie locaux meublés	5	27/07/2020
L	Matériel puériculture petite enfance	5	27/07/2020

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Signalétique	10	27/07/2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		56 004,00	I 56 004,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		26 000,00	26 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	26 000,00	26 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		30 004,00	30 004,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	30 004,00	30 004,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	56 004,00	954 744,07	0,00	1 010 748,07

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 226 670,00	III 1 226 670,00
Ressources propres externes de l'année (a)		300 000,00	300 000,00
10222	FCTVA	300 000,00	300 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		926 670,00	926 670,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28031	<i>Frais d'études</i>	16 567,00	16 567,00
28033	<i>Frais d'insertion</i>	252,00	252,00
28041412	<i>Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations</i>	57,00	57,00
28041511	<i>GFP rat : Bien mobilier, matériel</i>	1 000,00	1 000,00
28041512	<i>GFP rat : Bâtiments, installations</i>	1 800,00	1 800,00
2804412	<i>Sub nat org pub - Bâtiments, installat°</i>	157 223,00	157 223,00
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	55 952,00	55 952,00
281318	<i>Autres bâtiments publics</i>	16 092,00	16 092,00
28132	<i>Immeubles de rapport</i>	3 696,00	3 696,00
28135	<i>Installations générales, agencements, ..</i>	39 395,00	39 395,00
28138	<i>Autres constructions</i>	58 745,00	58 745,00
28145	<i>Construct° sol autrui - Installat° gén.</i>	1 195,00	1 195,00
28152	<i>Installations de voirie</i>	588,00	588,00
281568	<i>Autres matériels, outillages incendie</i>	576,00	576,00
281571	<i>Matériel roulant</i>	147,00	147,00
28158	<i>Autres installat°, matériel et outillage</i>	202 678,00	202 678,00
28182	<i>Matériel de transport</i>	297 828,00	297 828,00
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	844,00	844,00
28184	<i>Mobilier</i>	1 870,00	1 870,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	70 165,00	70 165,00
29...	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations</i>		
39...	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers</i>		
59...	<i>Prov. dépréc. comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
------------------------------	---	--------------------------------	-----------------------	----------

Total ressources propres disponibles	1 226 670,00	0,00	0,00	0,00	1 226 670,00
---	---------------------	-------------	-------------	-------------	---------------------

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	1 010 748,07
Ressources propres disponibles	IV	1 226 670,00
Solde	V = IV – II (6)	215 921,93

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	2 011 000,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	2 011 000,00
2003	ADHESION	SYNDICAT MIXTE ORGANOM	0	A	0,00	0,00	1 691 000,00
2005	ADHESION	SYNDICAT MIXTE DE CROCU	0	S	0,00	0,00	320 000,00
TOTAL					0,00	0,00	2 011 000,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	1 710 000,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	1 710 000,00
2021	CONTRAT	CITEO	0	A	0,00	0,00	1 535 000,00
2021	SOUTIEN DES TRIS DU PAPIER	OCAD3E	0	A	0,00	0,00	105 000,00
2021	SOUTIEN COLLECTE MOBILIER	ECO MOBILIER	0	A	0,00	0,00	60 000,00
2021	SOUTIEN TRIS	ECO DDS	0	A	0,00	0,00	10 000,00
TOTAL					0,00	0,00	1 710 000,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
65548		Contribution annuelle	Syndicat Mixte Organom	Etablissement de droit public	1 691 000,00
65548		Contribution annuelle	Syndicat Mixte de Crocu	Etablissement de droit public	320 000,00
65738		Subvention annuelle	Ligue contre le cancer	Association	13 419,00
6574		Subventions aux associations pour la location de gobelets réutilisables	Bénéficiaires non définis	Association	15 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		8,00	0,50	8,50	6,90	0,00	6,90
Adjoint administratif pal 1 cl	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif pal 2 cl	C	2,00	0,00	2,00	0,80	0,00	0,80
Adjoint administratif terr.	C	5,00	0,00	5,00	5,60	0,00	5,60
Rédacteur principal 2 cl	B	0,00	0,50	0,50	0,50	0,00	0,50
FILIERE TECHNIQUE (c)		57,00	0,97	57,97	51,37	1,00	52,37
Adjoint technique pal 1 cl	C	17,00	0,00	17,00	15,00	0,00	15,00
Adjoint technique pal 2 cl	C	9,00	0,00	9,00	6,80	0,00	6,80
Adjoint technique territorial	C	20,00	0,97	20,97	19,97	0,00	19,97
Agent de maîtrise	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Agent de maîtrise principal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	0,80
Technicien	B	3,00	0,00	3,00	1,80	1,00	2,80
Technicien principal de 2 cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		65,00	1,47	66,47	58,27	1,00	59,27

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Technicien	B	TECH	406	0,00	3-3-1°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 114

Nombre de membres présents : 107

Nombre de suffrages exprimés : 107

VOTES :

Pour : 103

Contre : 0

Abstentions : 4

Date de convocation : 15/03/2021

Présenté par le Président (1),
A Bourg en Bresse, le 22/03/2021
le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A Bourg en Bresse, le 22/03/2021
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée.